



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - Valérie VOISIN – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe - JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Philippe NIMIS à Michel TANGUY
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 4 février 2020

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
DE DEPOSER UNE  
DEMANDE  
D'AUTORISATION  
DE TRAVAUX**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que dans le cadre de son engagement vers une politique de développement durable, la commune envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle des sports, rue Jacques Prévert.

La toiture étant en fin de vie et plus suffisamment isolée, elle devra être refaite.

De plus, l'éclairage vétuste n'étant plus adapté aux pratiques de nouvelles activités, celui-ci sera remplacé.

Il est nécessaire de solliciter des autorisations d'urbanisme pour mettre en oeuvre la réfection de la toiture, de l'éclairage ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle des sports.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives auxdits travaux et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 13 février 2020

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

